



Administration Communale de Tournai

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 23 janvier 2006

Le Conseil a décidé de :

- solliciter un prêt d'aide extraordinaire à long terme pour l'année 2005 dans le cadre de l'Axe 2 du Plan Tonus auprès de la Région Wallonne
- réserver un stationnement pour handicapés face à l'immeuble n°58 de la rue du Crampon à Tournai
- réserver un emplacement de stationnement pour les bus scolaires au boulevard Léopold, du côté pair, le long du 92 bis, 5 mètres après l'entrée des véhicules
- d'organiser un concours de façades fleuries en 2006 ouvert à la population de l'entité tournaïsiennne
- dénommer rue du Moulin Tilleu la voirie se situant entre l'ancien terrain de hockey et la chaussée de Douai
- passer un marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition :
 - 1) d'une camionnette d'occasion destinée au Service Propreté Publique
 - 2) d'une chaudière destinée au local du Football Club d'Esplechin
- constituer une servitude de passage perpétuelle par prolongation de celle existante sur un terrain appartenant à la SA TOTAL BELGIUM, afin de permettre l'accès, en toute sécurité, aux zones d'activité de pêche à la Carrière de l'Orient
- marquer son accord sur les modifications à apporter à des voiries communales dans le cadre de permis de lotir à Ramegnies-Chin, rue de la Gare et à Esplechin, rue Maraîche
- approuver les travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement de l'îlot d'Artévie sur le Site Casterman
- désaffecter partiellement le chemin n°10 situé au hameau de La Louvière à Gaurain et de le vendre à la SA Compagnie des Ciments Belges

- émettre un avis favorable sur la modification budgétaire introduite par la Fabrique d'Eglise Saint-Piat à Tournai
- émettre un avis favorable sur les budgets ordinaires de 2006 des 19 Fabriques qui ont respecté une marge d'augmentation de l'intervention communale annuelle de 2 % un avis défavorable sur les budgets extraordinaires de 2006 des Fabriques qui sollicitent l'intervention de la Ville pour le financement de travaux pour lesquels la Ville ne peut supporter la charge ni par emprunt ni sur fonds propres et ce, en raison des contraintes du Plan de Gestion imposé par le Gouvernement Wallon
- approuver le budget 2006 de la Régie Foncière, ainsi que celui de l'ASBL Maison des Sports